

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Travaux de sécurisation de l'accotement Chemin des Baumes / Entreprise SCHILLINGER / Attribution (1.1)
Service :	Pôle opérationnel (SC - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation de l'accotement du Chemin des Baumes, fragilisé par un glissement de terrain,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à l'entreprise SCHILLINGER et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise SCHILLINGER, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offres ci-dessous, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC, concernant les travaux de sécurisation de l'accotement du Chemin des Baumes ;

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 septembre 2026.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 09 septembre 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 09 septembre 2026.

